

Conseil d'administration
Séance du 4 juillet 2017

Délibération n°1
Portant approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2017

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vote

| | |
|---|-----------------------|
| Nombre de membres en exercice : 30 | Pour : 20 |
| Nombre de membres présents : 16 | Contre : 0 |
| Nombre de membres représentés : 4 | Abstention : 0 |
| Membres absents et non représentés : 10 | Non participation : 0 |

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du 25 avril 2017.

Le président de l'université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 18 juillet 2017
Notifié le : 12 septembre 2017